



Conseil Economique
et Social

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1991/1
5 novembre 1990

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Quarante-septième session
28 janvier-8 mars 1991

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Note du Secrétaire général

Durée et lieu de la session

1. La quarante-septième session de la Commission des droits de l'homme se tiendra à l'Office des Nations Unies à Genève du 28 janvier au 8 mars 1991. La première séance s'ouvrira le lundi 28 janvier 1991, à 11 heures.

Ordre du jour provisoire

2. L'ordre du jour provisoire établi conformément à l'article 5 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social est reproduit ci-dessous.

Groupes de travail préparatoires

3. Quatre groupes devraient se réunir avant l'ouverture de la quarante-septième session de la Commission pour examiner les points suivants :

- a) Point 12 b) : Le Groupe de travail des situations, composé de cinq membres de la Commission, se réunirait du 21 au 25 janvier 1991 pour examiner les situations renvoyées à la Commission par la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités en vertu de la résolution 1503 (XLVIII) du Conseil économique et social, en date du 27 mai 1970 (résolution 1990/55 de la Commission, et résolution 1990/41 du Conseil économique et social).
- b) Point 14 : Un groupe de travail à composition non limitée créé pour examiner, revoir et simplifier le projet d'ensemble de principes et de garanties pour la protection des malades mentaux et l'amélioration des soins de santé mentale (résolution 1990/38 de la Commission et résolution 1990/37 du Conseil économique et social) se réunirait du 29 octobre au 9 novembre 1990.

4
5
6
7
8
9
10
11
12